



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier
Quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 06-66-09-42-04
Mail : fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

DECLARATION LIMINAIRE CAPL C Mouvement au 1/9/2015

Madame la Présidente,

Alors qu'il nous manquera plus de 2500 agents à l'issue du mouvement général du premier septembre 2015, ce ne sont pas les 915 lauréats du concours externe catégorie C qui vont combler le déficit.

Et les 638 candidats inscrits sur les listes complémentaires n'arriveront qu'en 2016 !

C'est donc avec des charges encore en augmentation pour cause de postes laissés vacants ou de suppressions d'emplois que les agents devront tenter de mener à bien leurs missions.

Notre direction générale s'entête à ignorer le mauvais fonctionnement des services dans de telles conditions de sous effectifs. Tout est fait pour augmenter le stress au quotidien ou la souffrance au travail.

Pire encore, la décision de la Direction Générale de balayer d'un trait l'affectation nationale des stagiaires catégorie C à la mission /structure . Les lauréats du concours sont donc affectés ALD /RAN. L'administration a fait le choix de laisser quartier libre aux DDFIP pour affecter ces agents où bon leur semble.

Cela pourrait laisser présager la remise en cause de l'affectation mission /structure pour les cadres C l'année prochaine !

Pour des raisons budgétaires, la DGFIP a supprimé plus de 30000 postes en dix ans, ne recrute plus à hauteur des besoins des services et n'anticipe plus les départs en retraite.

De plus en plus d'agents sont affectés à la disposition du Directeur voire détachés. Ils n'ont plus aucune garantie de rester sur une mission, une structure ou une résidence.

FO DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- Une affectation la plus fine possible ;
- L'arrêt du recours au détachement ;
- deux véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- l'examen en CAP de toutes situations difficiles.

FO DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois et un recrutement à hauteur des besoins des services.

Les élues **FO DGFIP**
Barbara RENAUD
Caroline SICARD

Expertes :
Sophie AUTEROCHÉ
Michelle BOUVIER